

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 34 (1954)  
**Heft:** 5

**Vorwort:** Editorial  
**Autor:** Savary, J.-C.

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Editorial

Notre Revue a publié, sous la forme d'un encart joint à son numéro d'avril, l'arrangement du 3 mai 1954. Dans le commentaire qui l'accompagnait, la Chambre de commerce suisse en France a expliqué pourquoi elle ne peut se déclarer satisfaite de cet accord, qui constitue la prolongation d'un régime de restrictions décrété unilatéralement par le Gouvernement français, à titre temporaire, au mois de février 1952.

En réalité, ce ne sont pas tant les résultats pratiques de cet arrangement, ni telle ou telle clause contractuelle qui nous semblent insuffisants, mais bien plutôt le système lui-même, la méthode d'élaboration de ces textes, l'atmosphère dans laquelle ils sont négociés.

De plus en plus se tendent, sur les transactions commerciales intra-européennes, les inextricables réseaux d'accords multiples à validité beaucoup trop limitée qui ne peuvent tenir compte des nécessités sans cesse mouvantes des affaires, entravent le commerce qu'ils devraient faciliter et en altèrent les caractères fondamentaux : l'initiative, la souplesse, l'adaptation immédiate aux besoins du marché.

Il n'est pas conforme aux intérêts que nous défendons que tous les six mois un nouvel accord doive être négocié entre nos deux pays. Il en résulte un climat d'incertitude et des solutions de continuité qui privent les affaires de cette pérennité indispensable aux grands besoins.

Il n'est pas compatible non plus avec les nécessités d'un commerce sain et régulier que ces accords interviennent chaque fois avec plus d'un mois de retard.

Il n'est pas digne enfin de nos deux pays de déléguer ses représentants les plus éminents pour discuter, des semaines durant, sur des contingents extrêmement faibles, parfois même dérisoires, avec autant d'appréciation que s'il s'agissait de problèmes capitaux.

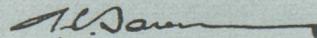
C'est la sixième fois depuis 1952 que de pénibles négociations sont conclues par la reconduction, à quelques détails près, d'un régime qui devait être exceptionnel.

Nous comprenons parfaitement que certains principes généraux doivent être sauvegardés, fût-ce par des discussions académiques ou des pourparlers diplomatiques. Cependant, ces accords conditionnent directement l'activité, le niveau de vie de milliers d'ouvriers, d'employés, d'industriels et de commerçants et leur discussion délicate, parfois laborieuse, tous les six mois, finit par exacerber les tendances nationalistes et protectionnistes et par dresser l'une contre l'autre les opinions publiques de deux pays aussi liés que le sont la France et la Suisse.

Si l'on considère avec un peu de recul tous les pourparlers qui se sont succédés depuis la guerre, on est amené à conclure que malgré les résultats tangibles acquis, ils n'ont pas facilité la bonne entente entre nos deux pays et qu'à tout prendre les concessions que se sont arrachées, de haute lutte, des négociateurs habiles ont été payées très cher, non seulement par le temps qu'elles ont absorbé, mais aussi par l'état d'esprit qu'elles ont créé.

Il semble que peu à peu les conditions nécessaires à un examen complet de l'ensemble des rapports économiques franco-suisses se réalisent, et nous souhaitons qu'il soit bientôt possible de négocier de nouveaux accords dans une atmosphère plus sereine et plus confiante, dans laquelle on puisse s'élever au-dessus des contingences particulières, pour établir les rapports économiques entre nos deux pays sur une politique large et de longue vue.

*Le Président  
de la Chambre de commerce suisse en France*



J.-C. SAVARY.